



CC du Val d'Egray (Siren : 247900509)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Champdeniers-Saint-Denis
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	18/05/1993
Date d'effet	18/05/1993

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Thierry CAILLET

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de CHAMPDENIERS-ST-DENIS
Numéro et libellé dans la voie	2 route de Niort
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79220 CHAMPDENIERS-ST-DENIS
Téléphone	05 49 25 64 11
Fax	05 49 25 62 64
Courriel	communaute@cc-valdegray.79.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 367
-----------------------------	-------

Densité moyenne	48,78
-----------------	-------

Périmètre

Nombre total de communes membres : 9

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Champdeniers-Saint-Denis (217900661)	1 705
79	Cours (217901040)	552
79	Germond-Rouvre (217901339)	1 177
79	La Chapelle-Bâton (217900703)	388
79	Pamplie (217902006)	273
79	Saint-Christophe-sur-Roc (217902410)	608
79	Sainte-Ouene (217902840)	800
79	Surin (217903202)	621
79	Xaintray (217903574)	243

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>Entretien et mise en valeur des cours d'eau sur tout le territoire de la communauté de communes du VAL d'EGRAY. La CC exerce cette compétence au sein du SIAH.</i>
Environnement et cadre de vie - Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés - Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés</i> - Autres actions environnementales <i>Promotion des chemins de petite randonnée d'intérêt communautaire</i>
Sanitaires et social - Aide sociale facultative <i>-gestion d'un service de portage de repas à domicile -gestion d'un service d'aides ménagères pour l'aide au maintien à domicile</i> - Action sociale <i>Etude et réalisation de projets d'intérêt communautaire relatifs à l'équipement sportif, socio-éducatif et social</i>
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire :</i> <i>- les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine, dont la liste est en annexe 1. - les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, de loisirs, de valorisation de la nature et du patrimoine, existantes à la date du 30 octobre 2000, et dont la liste suit :</i> <i>-zone d'activités de loisirs et de tourisme de Cherveux St-Christophe, compétence exercée en collaboration avec la communauté de communes du Val de Sèvres au sein du SIVU du Plan d'eau - la zone d'activités économiques de</i>

Montplaisir - Création et aménagement, entretien et gestion de nouveaux bâtiments relais -
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Aménagements destinés à maintenir les commerces de proximité destinés à répondre à des besoins de première nécessité qui ne seraient plus satisfaits à l'échelle de la zone de chalandise.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Etablissements scolaires <i>-Equipement informatique des écoles du Val d'Egray - établissement de la carte scolaire au sein du territoire du Val d'Egray</i>
- Activités péri-scolaires <i>- Etude et la mise en oeuvre du contrat éducatif local et contrat temps libre, concernant l'accueil des enfants sur le temps péri et extra-scolaire</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale et d'un schéma de secteur - Aménagement rural</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire visant notamment la mise en valeur touristique et économique de la communauté de communes. Toutes les zones d'aménagement concerté sont considérées d'intérêt communautaire.</i>
- Transport scolaire <i>Gestion d'un service de transport scolaires pour la desserte des établissements scolaires</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>- les voies publiques de desserte intérieure des zones d'activités économiques classées d'intérêt communautaire. - les chemins de petite randonnée. La carte des chemins de petite randonnée d'intérêt communautaire figure en annexe 3 des statuts. - l'ensemble des voies communales revêtues et les chemins ruraux revêtus, y compris ceux des bourgs, sont d'intérêt communautaire à l'exception des créations de voies nouvelles de lotissement. Toutefois ces voies sont entretenues par la CCVE lorsqu'elles sont devenues voies communales. Seule la couche de roulement est d'intérêt communautaire. Cas particulier : dans le cadre d'un aménagement de bourg délimité par les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, les travaux se limitent à la couche de roulement de la chaussée.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>Actions de promotion, de prospection et de commercialisation dans le domaine économique et touristique</i>
Logement et habitat
- Politique du logement social <i>- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions par des opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. La politique eu logement social est entièrement d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire : -les opérations nouvelles en faveur des personnes défavorisées et des personnes âgées, * supérieures à 10 logements en une seule tranche</i>
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>gestion d'un service d'aides ménagères à domicile</i>
- Autres <i>création d'une Zone de Développement Eolien</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	------------------------	-------------	------------

79	syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique (SIAH) de l'Autize et de l'Egray (257901124)	SM fermé	7 895
79	SICTOM des Secteurs de COULONGES SUR L'AUTIZE, CHAMPDENIERS ST DENIS et SAINT MAXIRE (257901546)	SM fermé	15 933
79	Syndicat Mixte d'Action et d'Expansion de LA GATINE (257900670)	SM ouvert	3 315

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)